

d'ailleurs nécessaire si nous voulons répondre aux demandes croissantes qui lui sont imposées, et si nous voulons être en mesure de maintenir le niveau de vie auquel notre population a droit.

Avant d'en revenir au sujet des négociations tarifaires multilatérales, je voudrais vous faire part d'une des préoccupations importantes des représentants au sommet, que partagent également le gouvernement et le premier ministre du Canada. Elle a trait à l'énorme problème du chômage à l'échelle mondiale et plus particulièrement dans les pays industrialisés. Ce phénomène ne s'était pas produit précédemment ou, du moins, n'avait pas revêtu la même ampleur. C'est l'un des changements structurels permanents auxquels j'ai fait allusion il y a quelques instants, et qui nécessitera de nouvelles initiatives et l'application de nouvelles techniques.

Personne ne prétend qu'il y ait des réponses faciles. La semaine dernière, l'OCDE a toutefois tenu à Paris une réunion à des échelons supérieurs à laquelle assistait, notamment, M. Cullen, ministre de l'Emploi et de l'Immigration. On a alors cherché à l'échelle internationale à faire face à un phénomène qui, heureusement pour notre pays, n'a pas encore conduit à des troubles sérieux susceptibles d'avoir des conséquences dangereuses, mais qui, dans certains pays — dont quelques-uns d'Europe où les traditions démocratiques sont cependant établies de longue date — constitue un motif de préoccupation grave, dans la mesure où il menace les fondements mêmes de sociétés démocratiques.

Évidemment, il nous faudra aussi aborder ces questions du point de vue canadien et recourir aux mesures que nous pourrions prendre, en collaboration ou comme gouvernement, pour exercer toute l'influence possible dans le cadre de nos responsabilités et de nos compétences. Mais, dans ce domaine comme dans bien d'autres, il devient de plus en plus évident qu'il nous faudra avoir davantage recours aux instruments internationaux, dont, évidemment, les négociations tarifaires multilatérales.

#### Négociations tarifaires

Permettez-moi de préciser très brièvement...que ce que l'on pourrait appeler des pourparlers d'importance cruciale en matière de négociations tarifaires multilatérales surviennent au moment que toutes les parties ont reconnu comme le plus inopportun; les circonstances sont, en tout cas, très différentes de ce qu'elles étaient en 1973, alors que s'amorçaient les négociations de Tokyo. Depuis, on a assisté à des changements spectaculaires qui ont résulté des décisions prises par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), ainsi qu'à ce que l'on en est venu à appeler la crise énergétique; toute une série d'autres événements internationaux sont venus, par ailleurs, fortement refroidir l'enthousiasme qu'un grand nombre de pays industrialisés avaient manifesté à l'endroit des mécanismes globaux de réductions tarifaires qui, en 1973, semblaient très avantageux pour tous les pays.

Toutefois, comme je l'ai dit il y a un instant, les représentants au sommet de Londres et ceux qui, comme moi, ont participé aux rencontres de l'OCDE ayant eu lieu à Paris à la suite de ce sommet, en sont résolument arrivés à la conclusion qu'il n'y avait d'autre solution que de continuer à travailler à ce qui deviendra avec le temps, on l'espère, une amélioration générale de l'ensemble de la structure tarifaire.